



Janvier 2024

I. ACTUALITÉS

- **FONDS VERT 2024** : Depuis le 19 janvier 2024, toutes les mesures du Fonds Vert 2024 sont en ligne et accessibles aux porteurs de projets. Les dossiers déposés en 2023 en construction ou en instruction ont été basculés sur 2024. Tous les cahiers d'accompagnement (15 cahiers au total) sont disponibles ici :

De nombreux webinaires sont prévus à partir du 6 février 2024 :

- **Une première étoile !** : ValParisis Agglo est désormais labellisée "Territoire engagé Transition écologique". Ce dispositif, proposé par l'ADEME aux collectivités, dans le cadre d'un contrat d'objectifs territorial (COT), offre un accompagnement complet sur les démarches en matière de transition écologique, de lutte contre de le réchauffement climatique et de préservation des ressources. Ce programme est composé de deux labels complémentaires, le label Climat Air Energie (CAE) et le label Économie Circulaire (ECi). En savoir plus :

Consulter ici la carte des territoires valdoisiens labellisés :

- **PCAET** : Les deux-tiers des PCAET franciliens sont adoptés (données novembre 2023). En Île-de-France, 59 collectivités sont obligées à la réalisation d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20.000 habitants, ou d'un Plan Climat-Air-Énergie (PCAE) pour les EPT de la Métropole du Grand-Paris. Dans le Val d'Oise, 5 PCAET sont approuvés et en cours de mise en œuvre, et le PCAE de Boucle Nord de Seine, couvrant Argenteuil, l'est également. Plus d'informations et carte sur le site de la DRIEAT :
- **Transports** : Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Île-de-France et Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Ile-de-France, ont signé mercredi 20 décembre 2023, le protocole relatif au volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région (CPER). Ce sera 8,4 Mds € au service des transports pour les Franciliens. Une priorité historique est donnée aux transports collectifs et ferroviaires avec l'attribution de 93% des crédits. Plus d'informations ici :

II. À VOS AGENDAS !

- **Fonds Friches** : La DRIEAT organise un webinaire d'information relatif aux modalités de mise en œuvre de la mesure « Recyclage des friches » du Fonds Vert. Il se déroulera le 6 février 2024 de 14h à 16h. Le lien d'inscription au webinaire est ici : . Le lien de connexion au webinaire est ici : . Par ailleurs, le décret du 26 décembre 2023 définit les friches :

Contacts Fonds Friches en DDT 95 : Pôle Conseil aux Territoires Est : amaris.cornillon@val-doise.gouv.fr ; Pôle Conseil aux Territoires Ouest : michel.civino@val-doise.gouv.fr

- **Logement** : Transformer l'existant au regard des enjeux climatiques - séminaire annuel de l'observatoire de la qualité du logement en IDF. Comme chaque année, les CAUE franciliens et la DRAC Île-de-France vous invitent à leur séminaire, une journée d'échanges et de partages d'expériences autour de la réhabilitation et du logement. Cette année, cette journée se déroulera le mardi 6 février 2024 à Paris (19ème arrondissement). En savoir plus :
- **Mobilités** : dans le cadre de ses Rendez-vous Mobilités, le CEREMA vous invite à participer à un webinaire consacré aux mobilités touristiques durables le jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 16h00. L'inscription est gratuite mais obligatoire : inscription ici :
- **Fonds Chaleur / Chaleur renouvelable** : La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et la Région Île-de-France poursuivent leur soutien aux acteurs du territoire et présentent les évolutions de leur dispositif d'accompagnement en matière de chaleur renouvelable à l'occasion d'un webinaire le 29 février 2024 de 14h30 à 16h00. Inscription ici :

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- **Vélo (Rappel)** : Lancement du 7ème AAP « Aménagements cyclables » par le Ministère de la Transition Écologique : Doté de 125 M€ au niveau national, il prolonge le soutien financier des maîtres d'ouvrages dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires. Le dépôt des dossiers de candidatures aura lieu du 22 novembre 2023 au 08 mars 2024. Annonce des lauréats (date prévisionnelle) : juillet 2024. Pour plus d'informations ici : ; site internet DRIEAT : ; contact DDT 95 (pôle ville et mobilités durables) : jean-luc.maisonave-couterou@val-doise.gouv.fr et virginie.ledanois@val-doise.gouv.fr
- **ENR** : Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires : ce guide publié par le Gouvernement propose donc des recommandations pour la bonne intégration architecturale et paysagère, des projets photovoltaïques sur bâti et au sol. Disponible ici (37 pages) :
- **Renaturation (1)** : Lancement du deuxième AMI «Retour de la nature en ville» : Le succès rencontré par le 1er AMI lancé fin 2022 a révélé les besoins prégnants de renaturation des collectivités en Ile-de-France. IDFN (ex-AEV) lance une deuxième session. Les porteurs de projets ont jusqu'au 15 mars 2024 pour déposer leur dossier de candidature. En savoir plus :
- **Renaturation (2)** : retrouvez aussi le guide de l'ARB sur la renaturation (148 pages) : , ainsi que les ressources du Forum « renaturation » tenu en préfecture le 30 novembre 2023 :

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- **Urbanisme** : En chemin vers une densité désirable. Si la densification des espaces urbains permet de répondre à différents enjeux tels que l'optimisation du foncier ou la création de logements, elle suscite aussi différentes questions. A lire ici :
- **Mobilités** : Le CEREMA publie une série de fiches "Boîte à outils - Mobilités en territoires peu denses" - 8 thématiques sont traitées. A consulter ici :
- **Vélo / Voirie** : Le CEREMA évalue le premier giratoire cyclable à îlots intra-annulaires : Pendant le déconfinement, l'Etat et le Conseil départemental du Val-de-Marne ont profité de la baisse du trafic pour transformer courant juin 2020 le giratoire du carrefour Pompadour à Créteil afin de le rendre plus confortable et sûr pour les cyclistes et les piétons. Une réalisation innovante et performante que le CEREMA a évaluée à la demande du CD 94. A lire ici :
- **Biodéchets** : Le tri des biodéchets est obligatoire pour tous à compter du 1er janvier 2024. Fondée en 2012, Bee&Co propose déjà une alternative pour s'adapter à cette réglementation. A lire ici :